



## Speedmeeting Paris – atelier batteries

27/11/25

# Sommaire

1

**Enjeux et contexte réglementaire – nouvel agrément batteries**

2

**La gestion des piles et batteries au lithium en déchetterie**

# Les nouvelles catégories de batteries

- Le nouveau cahier des charges de la filière Batteries est entré en vigueur le 18 aout 2025.
- ecosystem a été agréé sur les 5 nouvelles catégories de batteries définies dans ce CdC :

**1**

**Portables (piles et accumulateurs portables)**  $\leq 5\text{kg}$

**Chimie** : piles alcalines, salines, boutons, Lithium, Li-ion, NiMH, NiCd

**Où les trouve-t-on ?**  
Télécommande, électronique, jeux, outillage portatif, sécurité, éclairage, soins personnels, clôture électrifiée...

**2**

**Moyens de Transport Légers (MTL)**  $\leq 25\text{kg}$

**Chimie** : Li-ion

**Où les trouve-t-on ?**  
Trottinette, vélo électrique, scooter électrique, moto, hoverboard, monoroue, gyroroue...

**3**

**Starting, Lighting, Ignition (SLI)**

Système de démarrage, d'allumage, d'éclairage embarqué ou une fonction auxiliaire ou d'assistance d'un véhicule (thermique ou non)

**Chimie** : plomb, Li-ion

**Où les trouve-t-on ?**  
Automobiles et autres véhicules, moyens de transport et engins

**4**

**Industrielles**  $\geq 5\text{kg}$

**Chimie** : Li-ion, plomb, Ni-Cd

**Où les trouve-t-on ?**

- Chariots élévateurs, robots logistiques, engins de chantier ou agricoles... (batteries de traction servant à pousser, tirer, soulever)
- Dispositifs de stockage d'énergie photovoltaïque ou éolien (SSE - Energy Storage System)
- Dispositif de continuité d'alimentation électrique (UPS - Uninterruptible Power Supply & Telecom)
- Toute autre batterie (rechargeable ou non) conçue pour un usage industriel (appareils médicaux, systèmes de sécurité professionnels, utilisation en conditions extrêmes...)

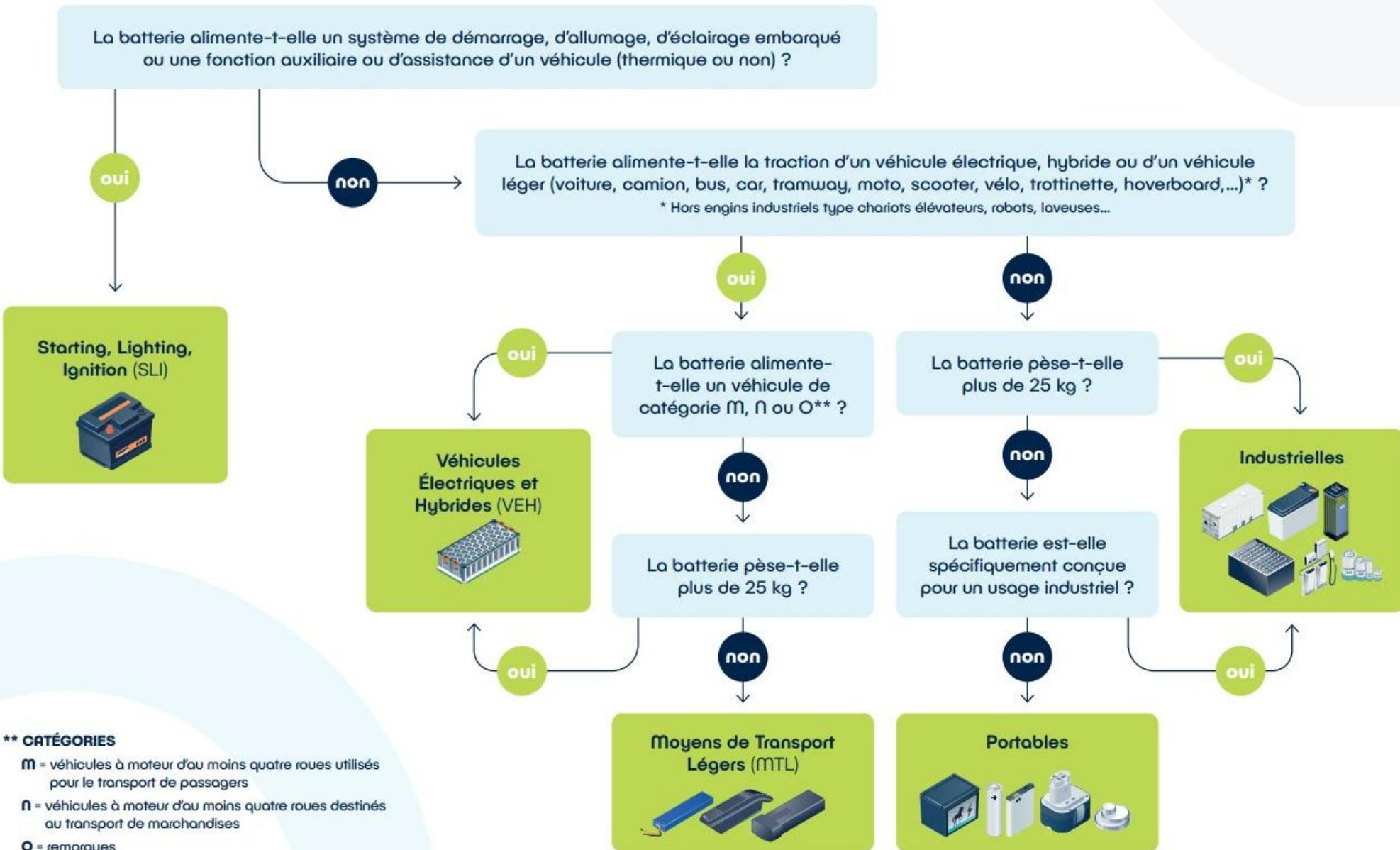
**5**

**Véhicules Électriques et Hybrides (VEH)**  $\geq 25\text{kg}$

**Chimie** : Li-ion

**Où les trouve-t-on ?**  
Tous véhicules électriques ou hybrides (inclus camions, automobiles...)

# Classification des nouvelles catégories



# Grands enjeux du cahier des charges

- Le cahier des charges fixe des objectifs liés à la collecte et à la seconde vie des batteries (nouveauté du cahier de charges de la filière) :

Catégories	Portables	MTL	Industrielle	SLI	VEH
Volumes collectés 2024 (en tonnes)	10 963	192†	-	-	-
Taux de collecte 2024	47,5%	< 10 %	-	-	-
Objectifs fixés liés à la collecte des batteries	2024: 45% 2027: 63% 2030: 73%	2028: 51% 2031: 61%	Absence d'objectifs fixés dans le cahier des charges		
Objectifs fixés liés à la 2 <sup>nde</sup> vie des batteries			2027: 2% 2030: 5%		

- Pour répondre à ces objectifs:
  - Identifier des leviers de croissance de la collecte
  - Structurer et organiser la filière de la seconde vie de batteries

# Obligations du cahier des charges batteries relatives aux CL

	Catégorie 1 Batteries Portables	Catégorie 2 Batteries MTL	Catégorie 3 Batteries SLI	Catégorie 4 Batteries Industrielles	Catégorie 5 Batteries VEH
Existence d'une filière en déchetterie	OUI (filière historique sous agrément)	OUI partiel (filière volontaire)	OUI (filière historique hors REP)	?	?
Mise en place d'un organisme coordonnateur et définition des règles d'équilibrage entre les EO agréées					
Elaboration du contrat-type collectivités					
Définition du modèle opérationnel et coordination avec les filières existantes (catégorie 3)					
Adaptation des modalités d'attribution du soutien financier à la communication					
Mise en place d'un soutien financier à la collecte					
			Définition du modèle opérationnel de prise en charge des batteries issues d'un dépôt illégal et/ou de catastrophes naturelles		

- **Les discussions sont en cours entre les EO agréées en lien avec vos représentants concernant :**
  - la définition des règles d'équilibrage de la filière sur l'ensemble des catégories
  - les modalités du nouveau contrat-type
- **Les collectivités locales seront informées dès disponibilité du nouveau contrat-type et impacts potentiels liés aux règles d'équilibrage définis par la filière.**

# Schémas opérationnels envisagés (catégorie portables, MTL et SLI )

## Catégorie 1 (batterie portables)

- Catégorie adressée historiquement par ecosystem
- Deux types de contenants collectés :



Fût métal



Palette de piles de clôtures électriques

- Poursuite du modèle existant:
  - Collecte sur demande dès remplissage des contenants
  - Mise à disposition sans frais d'éléments d'habillage (coiffe et/ou abris)



## Catégorie 2 (batteries MTL)

- Catégorie intégrée dans la filière volontaire à partir de 2022.
- Deux types de contenants collectés :



Fût plastique



Fût métal

### + Éléments de sécurisation (vermiculite, sachets individuels, guide de remplissage)

- Analyse des visites mutualisées DEEE/batteries (ecosystem) :
  - 1 687 dct visitées depuis avril 2025
  - 43% déclarent avoir identifié des apports de batteries MTL provenant d'usagers

- Déploiement « à la carte » de la catégorie selon le choix de la collectivité :
  - Sur base volontaire tout au long de l'agrément des EO
  - Echanges préalables EO/CL pour définir le/les déchetteries concernée(s)
- Enlèvement mutualisé possible avec les contenants portables
- Formation préalable des agents avant déploiement pour gestion adaptée des flux

## Catégorie 3 (batteries SLI)

- Catégorie historiquement gérée en direct par les collectivités locales avec des solutions de reprise en local.
- Analyse des visites mutualisées DEEE/batteries (ecosystem) :
  - 1 687 dct visitées depuis avril 2025
  - 84% déclarent avoir des apports de batteries SLI provenant d'usagers
  - Plus de ¾ des déchetteries déclarent déjà avoir un exutoire pour ces batteries
  - Exutoire non communiqué pour 20% des sites visités
- Pas de volonté des EO d'interférer dans les contrats existants entre les collectivités et acteurs privés sur la reprise de ces batteries.

- Proposition d'un choix aux collectivités locales à la signature du contrat :
  - Conservation de la gestion opérationnelle et de la solution de reprise existante
  - Transfert de la gestion opérationnelle aux EO
- Si transfert de la gestion, mise à disposition de contenants adaptés par les EO (type géobox)

# Impact contractuel – fusion Corepile/ecosystem et nouvel agrément

- La fusion entre Corepile et ecosystem s'est accompagné du transfert de plein droit des contrats préalablement signés entre les collectivités locales et Corepile

→ Pas de nécessité de signer un avenant ou de nouveau contrat au nom d'ecosystem

- Le cahier des charges de la filière prévoit, selon l'article 7 - alinéa 6, les modalités suivantes :

*« Les éco-organismes agréés avant le 1er janvier 2025 sur la filière à responsabilité élargie des producteurs des piles et accumulateurs portables poursuivent la mise en œuvre du contrat-type figurant dans leur dossier de demande d'agrément jusqu'à l'entrée en vigueur du contrat-type unique défini au 3.3 du présent cahier des charges, et au plus tard jusqu'au 1er janvier de l'année suivant l'agrément de l'organisme coordonnateur. »*

→ Avant l'entrée en vigueur du contrat-type, pas de nécessité de signer un contrat « temporaire » pour les collectivités déjà couverte par un contrat « Corepile »

→ Maintien de l'ensemble des activités et prestations d'ecosystem

# Point opérationnel

- L'organisation de la filière est perturbée ces derniers mois :
  - Croissance des volumes collectés
  - Arrêt temporaire d'activité suite départ de feu d'un centre de tri
  - Maintenance estivale de certains opérateurs
  - Saturation de certains sites de tri/traitement
- Ces perturbations peuvent entraîner des retards de collecte sur certains territoires
- Capacité par ecosystem de mettre à disposition sans frais des futs tampons sur les déchetteries qui pourraient être en situation de saturation.

# Sommaire

- 
- 1** Enjeux et contexte réglementaire – nouvel agrément batteries
  - 2** **La gestion des piles et batteries au lithium en déchetterie**

# La gestion des piles et batteries au lithium

- La mise en marché de batteries au lithium connaît une forte croissance ces dernières années ; accompagnant la digitalisation de la société, la nomadisation des appareils électriques et électroniques et la transition vers des modes de déplacements décarbonés.

Catégories	Principaux usages et applications (non exhaustifs)		Présence de batteries au lithium
Batteries portables	EEE Ménagers	Véhicules électriques	<input checked="" type="checkbox"/>
Batteries MTL (Moyens de Transport Légers ≤ 25 kg)	EEE Professionnels	Véhicules	<input checked="" type="checkbox"/>
Batteries industrielles (majoritairement >5kg)	EEE Ménagers	Engins de levage / manutention	<input checked="" type="checkbox"/>
Batteries VE (Véhicules Electriques > 25kg)	EEE Professionnels	Stockage d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>
Batteries SLI (Starting, Lighting, Ignition)	Véhicules électriques		<input checked="" type="checkbox"/>
	Véhicules		

# La gestion des piles et batteries au lithium

## Piles et Batteries portables – généralités



Batteries d'outillage



Batteries d'ordinateur, téléphone, tablette



Piles bâtons et boutons

- ➡ Batteries classées comme « portables » au sens de la réglementation.
- ➡ Batteries pouvant être déposées dans le fut bleus ecosystem



# La gestion des piles et batteries au lithium

## Piles et Batteries portables – mode de conditionnement

- Plusieurs études ont été menées en partenariat avec l'INERIS montrant que le stockage en mélange des piles et batteries constitue un bon moyen de limiter le risque de propagation en cas d'échauffement ou départ de feu:  
→ **pas de nécessité de faire un tri selon les technologies**
- Les bilans de tri des flux en déchetterie montrent que le lithium représente moins de 10% des volumes collectés:  
→ **pas de nécessité de conditionnement spécifique du fut avec de la vermiculite**
- ecosystem demande uniquement une attention particulière aux batteries endommagées  
→ **scotchage des connectiques si elles sont apparentes**  
→ **ensachage individuel avant dépôt dans les fûts**
- Des fiches procédures ont été rédigées, en partenariat avec l'INERIS et DEKRA résumant la réglementation applicable aux points de collecte et les préconisations d'ecosystem liés aux typologies de point de collecte.
- L'ensemble de ces procédures est disponible en format PDF: <https://pro.ecosystem.eco/service/securite/securite-batteries>

# La gestion des piles et batteries au lithium

## Batteries de Moyens de Transports Légers (MTL) – généralités

- Tout type de batteries de vélo / trottinette électrique et d'engins de mobilité de moins de 25kg



Dimensions:

H : 57cm D: 41cm  
≈10 à 15 batteries

- Mise en place possible d'un fut dédié (après échange avec ecosystem) pour les collectivités locales qui acceptent ce flux et/ou qui constatent des apports en déchetterie.
- Avant disponibilité du contrat-type, pas de nécessité de signer un contrat spécifique, **trace écrite demandée** (mail ou courrier)

# La gestion des piles et batteries au lithium

## Batteries de Moyens de Transports Légers (MTL) – procédure de remplissage

→ Nécessité de respecter un conditionnement spécifique pour cette catégorie de batteries:



Mettre la sache dans le fût en la laissant déborder en dehors.



Ranger les batteries verticalement dans le fût  
> selon les catégories entre 10 et 20 batteries entrent dans un fût.  
**> Attention toute batterie abîmée doit être emballée dans un sachet avant d'être rangée dans le fût afin de l'isoler des autres batteries.**



Mettre la vermiculite jusqu'à recouvrir toutes les batteries.  
Bien mettre une couche épaisse sur le dessus, voir jusqu'en haut du fût.



**FACULTATIF**  
Couche de batterie en plus  
Si vous avez suffisamment de place, vous pouvez mettre quelques batteries supplémentaires au dessus - puis recouvrir de vermiculite jusqu'en haut du fût.



Remonter la sache plastique pour la torsader.



... et la scotcher.



Bien visser le couvercle.



→ ecosystem fournit en complément du matériel de stockage un guide « gardien » permettant d'avoir toutes les consignes pour une prise en charge adaptée de ces batteries



# Merci

---

Cécile TAILLANDIER // Irchaad HOSSEN  
06 30 76 71 22 // 06 61 09 55 26

[www.ecosystem.eco](http://www.ecosystem.eco)